



**ACTION 3.3.1.C**  
**Soutien à l'innovation dans l'éducation et la formation par le numérique.**

FEDER

**Description de l'action dans le Programme Opérationnel**

- Soutien aux projets de développement du numérique à l'école en priorisant les projets de service structurants et de plateformes, comme les Espaces Numériques de Travail favorisant le développement des usages pédagogiques à une échelle départementale ou supra-départementale.
- Soutien prioritaire aux projets dits « intégrés » pour un développement innovant de l'e-éducation comprenant infrastructures, matériels et services.
- Soutien aux projets de formations ouvertes à distance (FOAD), prioritairement en direction des adultes.
- Soutien à d'autres formes d'innovation dans la formation à travers le soutien à l'acquisition et au développement d'équipements matériels et immatériels TIC, en vue d'enrichir l'offre régionale de formation, de la rendre encore plus accessible aux territoires ruraux.

**Bénéficiaires**

- Collectivités territoriales et leurs groupements.
- Associations.
- Organismes de formation pour adultes (AFPA, GRETA...).
- Porteurs de projets FOAD public ou privé (Établissements scolaires, entreprises, universités).

**Nature des dépenses éligibles**

- Dépenses d'investissements matériels et immatériels à la condition qu'ils soient destinés de manière durable à réaliser l'action.
- Dépenses connexes d'expertise, d'information, de formation.
- Dépenses de fonctionnement de la structure ainsi que dépenses d'acquisition de matériels et de logiciels de bureau-tique ordinaire directement liées à un projet intégré.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux...

## Options de coûts simplifiés des fonds européens

SANS OBJET

## Critères d'éligibilité des projets

- Projets conformes aux orientations du schéma régional des usages et des services TIC (SDAN) ou en cohérence avec celui-ci.

## Critères de sélection des projets

- Faisabilité technico-économique de l'opération.
- Caractère structurant de l'action.

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.

Existence d'un volet de coopération transnationale dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations.

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

## ↳ Taux applicables

### Taux maximum d'aide

#### publique

Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public

**100 %**

### Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible

**60 %**

### Régimes d'aides applicables

- Principalement hors champ concurrentiel.
- Toute base juridique pertinente en Recherche Développement et Innovation (RDI), et en Formation.
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

### Planchers d'aide (€)

Investissement	SANS OBJET
Fonctionnement	SANS OBJET

## ↳ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

- Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
Nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	Indicateur Spécifique IS 03	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non

- Les cibles à atteindre sur les indicateurs physiques de réalisation de l'action.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
Nombre de projets de développement des usages numériques soutenus IS 03	15	30

- Les cibles financières à atteindre sur l'action comprennent les actions 3.3.1.A à F.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
331		

- Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

### Modalités de dépôt des dossiers

Appels à projets, ou sélection en continu.

### Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

**Contact :** Maxime LEDON  
maxime.ledon@nouvelle-aquitaine.fr